

Je cherche un logement



Guide Handicap



**Aimer Vivre
à Toulouse**

Ce guide est écrit en **FALC**.



FALC veut dire **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre.

Le **FALC** est une méthode européenne qui permet de rendre les informations accessibles :

- aux personnes déficientes intellectuelles,
- aux personnes dont le français n'est pas la langue d'origine,
- aux personnes malvoyantes...

et finalement pour beaucoup de monde.

Le **FALC** va vous aider à mieux comprendre ce guide.

Ce guide est rédigé et validé par l'atelier FALC à l'ESAT **òsea** ESAT

de l'Apei Périgueux.  **Apei Périgueux**
Vivons ensemble nos différences

L'atelier FALC a obtenu la Marque qualité FALC de l'UNAPEI.



La mairie de Toulouse propose de nombreuses solutions pour l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La mairie de Toulouse a créé ce guide pratique du handicap. Ce guide a été créé avec les associations toulousaines également. Ces informations sont très importantes.

Il y a dans ce guide toutes les informations importantes sur les handicaps.

Ce guide montre que la mairie de Toulouse veut vous accompagner dans la vie de tous les jours.

Ce guide est disponible sur le site internet : **www.toulouse.fr** 

Ce guide est aussi disponible en :

- HTML5,
- Audio Daisy,
- vidéo **L**angue des **S**ignes **F**rançaise (**LSF**),
- **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre (**FALC**),
- RTF...

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Rendez-vous sur la chaîne YouTube de la mairie de Toulouse



Allez sur la chaîne YouTube de la Mairie de Toulouse.

Dans ce guide vous trouverez des QR code.

Avec ces QR Code vous pourrez voir des vidéos en **Langue des Signes Française (LSF)**.



Ces vidéos vous donneront des informations, sur :

- l'emploi,
- l'accès au droit,
- l'école en LSF,
- les loisirs,
- la citoyenneté...

Découvrez avec ce 1^{er} QR Code
toutes les vidéos du guide du handicap en LSF.



Les pictogrammes



Ce pictogramme veut dire : **Téléphone**



Ce pictogramme veut dire : **Internet**



Ce pictogramme veut dire : **E-mail**



Ce pictogramme veut dire :
Langue des Signes Française (LSF)



Ce pictogramme veut dire :
Handicap moteur



Ce pictogramme veut dire :
Handicap auditif



Ce pictogramme veut dire :
Handicap auditif, boucle magnétique



Ce pictogramme veut dire :
Handicap visuel



Ce pictogramme veut dire :
Handicap psychique ou mental

Sommaire

Etre hébergé en établissement médico-social	page 8
Les foyers d'hébergement	page 8
Les foyers de vie	page 9
Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)	
Les Maisons d'Accueil Spécialisés (MAS)	page 10
Une vie en toute autonomie	page 12
Demande d'un logement social accessible	page 12
Des aides pour s'installer	page 15
Dispositif « Vivre mieux chez soi »	page 20
La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	page 24
Je suis étudiant	page 25
Quelles démarches	page 25
Remerciements	page 30

Etre hébergé en établissement médico-social

Vous souhaitez être hébergé dans un établissement médico-social.

Vous devez faire une demande à la MDPH.

MDPH : **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées.

Il existe différents établissements médico-sociaux pour les adultes.

Les foyers d'hébergement

Les foyers d'hébergement sont réservés
aux personnes en situation de handicap qui travaillent en ESAT.

ESAT veut dire **É**tablishement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail.

Ces personnes vivent en collectivité.

Les personnes sont accompagnées dans la vie de tous les jours.

Elles sont accompagnées par des travailleurs sociaux.

A Toulouse, il y a un foyer d'hébergement :

Le Petit Bois

Résidence l'Occitan

114 boulevard Déodat de Séverac

Adresse e-mail : foyer.petit-bois@asei.asso.fr 

Numéro de téléphone : 05 61 42 58 48 

Les foyers de vie

Les foyers de vie sont réservés aux personnes en situation de handicap.

Ces personnes ont besoin de soins médico-sociaux.

Ces soins médico-sociaux sont différents pour chaque personne.

Ces soins médico-sociaux sont adaptés à chaque personne.

A Toulouse, il y a 1 foyer de vie :

Périole

Foyer d'accueil de jour

2 bis impasse Édouard Estaunié

Numéro de téléphone : **05 34 30 49 60** 

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)

Les FAM et les MAS sont réservés
aux personnes en situation de handicap.

Les personnes accueillies doivent avoir plus de 20 ans.

Les personnes sont accompagnées dans leur vie de tous les jours.

Ces personnes ont besoin d'accompagnements :

- pour leur autonomie de tous les jours,
- pour des soins médicaux.

A Toulouse, il y a une MAS :

MAS Georges Delpech

2 bis impasse Édouard Estaunié

Numéro de téléphone : **05 34 25 55 60** 

Il y a des FAM autour de Toulouse.

Pour avoir la liste de tous les établissements médico-sociaux à Toulouse :

Allez sur le site internet : **www.mdph31.fr** 

Cliquez sur : « Vie quotidienne »

Cliquez sur « Se loger »

Cliquez sur « Être hébergé en établissement médico-social »

L'habitat Inclusif

Un habitat inclusif n'est pas un logement comme les autres.

Vous pouvez avoir votre propre logement sans être isolé.

Vous pourrez choisir d'habiter soit :

- dans un appartement avec d'autres personnes,
- dans une maison avec d'autres personnes,
- dans un logement adapté pour vous.

Ces logements sont dans une résidence.

Il y a des lieux où vous êtes avec d'autres personnes.

Vous pouvez faire des rencontres avec d'autres personnes.

Il y a un projet d'entraide entre les différents habitants des logements.

Des associations souhaitent créer encore des projets d'habitats inclusifs.

Sur le site de Guillaumet

C'est l'association l'Esperluette qui s'occupe de ce projet.

Sur le site de Montaudran

C'est l'association le GIHP qui s'occupe de ce projet.

GIHP : **G**roupement pour l'**I**nsertion des personnes **H**andicapées **P**hysiques.

D'autres associations réfléchissent à d'autres projets d'habitat inclusif.

Une vie en toute autonomie

Demande d'un logement social accessible



Vous pouvez avoir un logement social suivant vos revenus.

Pour obtenir un logement social,

allez sur le site internet : **www.demandelogement31.fr** 

Demande sur internet

Vous remplissez le document sur le site internet.

Votre document est envoyé directement

à tous les bailleurs sociaux de la Métropole de Toulouse.

Un bailleur social est un organisme qui loue des logements.

Écrivez le handicap ou les handicaps des personnes qui habitent votre foyer.

Votre dossier doit être complet pour avoir un logement social accessible.

Demande sur format papier

Vous devez remplir le formulaire **Cerfa N°14069*03**.

Vous envoyez ce formulaire à un bailleur social.

N'oubliez pas de remplir la partie du formulaire qui s'appelle :

« Complément à la demande de logement social,
logements adaptés aux handicaps et à la perte d'autonomie ».

Vous avez un changement dans votre vie.

Par exemple :

- votre famille s'agrandit,
- vous gagnez plus d'argent...

Pensez à mettre à jour votre dossier.

Tous les ans, vous devez refaire votre demande de logement social.

Vous devez refaire la demande avant la date de fin de l'ancienne demande.

Si vous oubliez, vous redevenez un nouveau demandeur.

Bon à savoir

Le recensement des logements accessibles

Depuis 2018, la mairie de Toulouse fait une enquête dans sa ville. Elle veut connaître le nombre de logements accessibles.

La mairie de Toulouse fait cette enquête avec l'aide :

- de 3 autres communes de Toulouse Métropole,
- de 6 bailleurs sociaux,
- d'associations de personnes en situation de handicap.

Cette enquête doit aider les bailleurs sociaux à mieux connaître leurs logements et leurs accessibilités.

Les bailleurs sociaux sauront quels travaux sont à faire pour que les logements soient accessibles.

Des aides pour s'installer

Le dispositif Instal'toit

Instal'toit est un dispositif de la Mairie de Toulouse.

Ce dispositif aide les jeunes à payer :

- le loyer,
- l'assurance du logement,
- les frais d'agence immobilière.

Le dispositif Instal'toit pour qui ?

- Les jeunes de 18 ans à 29 ans,
- Les étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur,
- Les apprentis, les jeunes travailleurs.

Un apprenti est une personne qui apprend un métier.

Ces jeunes doivent sortir d'un « Habitat jeunes ».

Les « Habitat jeunes » sont des résidences pour des jeunes.

Ces jeunes ne doivent pas gagner plus de 850 euros par mois.

Toutes ces personnes doivent être locataires d'un logement à Toulouse.

Ces personnes doivent habiter ce logement depuis moins de 3 mois.

Quelles sont les conditions du dispositif Instal'toit ?

Le dispositif vous prête une somme entre 100 euros et 500 euros.

C'est un prêt sans intérêt à taux 0%.

- Vous remboursez la somme que l'on vous a prêté,
- Vous remboursez 20 euros par mois minimum,
- Vous pouvez rembourser pendant 2 ans au maximum.

Vous souhaitez être aidé par Instal'toit ?

Mairie de Toulouse

1 rue Delpech

3^{ème} étage

Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale

Domaine Logement

Service Aides au logement

Le service Instal'toit est ouvert :

Le lundi de 13h30  à 16h30 

Du mardi au vendredi de 9h00  à 12h00 

et de 13h30  à 16h30 

Numéro de téléphone : **05 61 22 31 91** 

Adresse e-mail : **aidesaulogement@mairie-toulouse.fr** @

Le Pass Accession Toulousain (le PAT)

Le PAT est un prêt immobilier à taux 0 %.

C'est un prêt sans intérêt.

Par exemple :

Vous souhaitez que l'on vous prête 6 000 euros,

Vous remboursez 6 000 euros.

Vous pourrez rembourser ce prêt en 10 ans, 12 ans ou 15 ans.

Pour qui ?

Pour les personnes en situation de handicap.

Quelles conditions pour avoir droit au PAT ?

Vous devez habiter à Toulouse.

Pour les autres conditions, prenez contact avec les services de la mairie.

Quelles sommes d'argent ?

- 6 000 euros pour les logements anciens,
- 10 000 euros pour les logements neufs dans les quartiers choisis par la ville.

Vous souhaitez avoir un PAT ?

Mairie de Toulouse

1 rue Delpech

3^{ème} étage

Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale

Domaine Logement

Service Aides au logement

Le lundi de 13h30  à 16h30 

Du mardi au vendredi de 9h00  à 12h00 

et de 13h30  à 16h30 

Numéro de téléphone : **05 61 22 31 91** 

Adresse e-mail : **accession.premierlogement@mairie-toulouse.fr** @

Pour avoir plus d'informations sur le PAT,
allez sur le site internet : **www.toulouse.fr** 

Cliquez sur : « Services »

Cliquez sur : « Urbanisme - habitat »

Cliquez sur : « Aides au logement »

Cliquez sur : « Futurs propriétaires pass accession toulousain »

Bon à savoir

Un chez soi d'abord

« Un chez soi d'abord » s'occupe de personnes en situation de handicap psychique qui vivent dans la rue.

Ce dispositif aide ces personnes à trouver un logement où ils pourront vivre longtemps.

Ces personnes auront un accompagnement :

- social,
- sanitaire,
- médical spécialisé.

Ce dispositif aide aussi des jeunes de moins de 25 ans qui :

- ont des problèmes psychiques,
- n'ont plus de logement.

Ce dispositif s'appelle «Un chez soi d'abord jeunes ».

50 personnes vont avoir droit à « Un chez soi d'abord jeunes ».

Pour avoir des informations sur le « Un chez soi d'abord jeunes » ,
allez sur le site internet : [**www.soliha31.fr**](http://www.soliha31.fr) 

Il existe différents dispositifs pour vous aider à adapter votre lieu de vie.

Dispositif « Vivre mieux chez soi »

Ce dispositif va vous donner de l'argent pour faire des travaux adaptés dans votre futur logement.

Quelles sont les conditions pour avoir droit à ce dispositif ?

- Vous devez habiter à Toulouse,
- Vous devez avoir 60 ans ou plus,
ou
- Vous devez être en situation de handicap.

Vous devez avoir une reconnaissance de la **MDPH**.

MDPH : **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées.

Vous pouvez être soit :

- locataire,
- propriétaire,
- usufruitier,

Un usufruitier est une personne qui habite un logement.

Cette personne n'est pas propriétaire.

- une personne qui habitent chez un membre de votre famille.
- une personne logée gratuitement.

Vous vivez seul, votre salaire doit être de 1 500 euros maximum.

Vous vivez à 2, vos salaires doivent être de 2 500 euros maximum.

Vous vivez à 3, vos salaires peuvent être de 3 000 euros maximum.
Vous rajoutez 500 euros pour une personne en plus.

Quels travaux sont autorisés par ce dispositif ?

Les travaux à l'extérieur du logement :

Par exemple :

- Construction d'un chemin plat,
- Installation de rampes,
- Installation de plans inclinés,
- Installation d'un portail qui s'ouvre avec une télécommande.

Les travaux à l'intérieur de son logement :

Par exemple :

- Remplacement de la baignoire par une douche,
- Agrandissement des toilettes,
- Installation de volets roulants,
- Installation d'un monte-escaliers,
- Installation de mains courantes dans les escaliers,
- Installation de barres d'appuis dans le logement,
- Installation d'un nouveau sol non glissant.

Comment faire ?

- 1 Vous téléphonez à « Point Info Séniors ».
Vous expliquez votre demande
à l'assistante sociale du « Point Info Seniors ».
L'assistante sociale vous dira si vous pouvez faire un dossier.
- 2 L'assistante sociale envoie votre demande à SOLIHA 31.
C'est un organisme qui travaille pour la Mairie.
Votre demande est acceptée par SOLIHA 31.
SOLIHA 31 va prendre rendez-vous avec vous.
Vous allez créer ensemble votre projet.
SOLIHA 31 s'occupe de votre dossier du début à la fin des travaux.
- 3 La commission municipale des aides à l'amélioration de l'habitat
décide d'accepter votre prêt.
Le montant du prêt sera calculé suivant votre situation financière.
- 4 Vous recevez une réponse.

Mairie de Toulouse

Point Info Seniors
17 rue de Rémusat

Prenez la ligne de **métro A**

Vous descendez à la station **Capitole**



Prenez la **Navette Ville**

Vous descendez à l'arrêt **Rémusat**

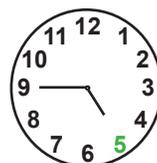
Numéro de téléphone : **0800 042 444** 

Point Info Séniors :

Du lundi au jeudi de 8h30



à 16h45



Le vendredi de 8h30



à 13h00



Pour avoir des informations sur « Point Info Séniors »,
allez sur le site internet : **www.toulouse.fr**

Cliquez sur : « Services »

Cliquez sur : « Urbanisme-Habitat »

Cliquez sur : « Aides au logement »

Cliquez sur : « Seniors et personnes handicapées »

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Vous voulez faire des travaux pour améliorer votre logement.

Vous devez faire une demande à la MDPH.

Vous devez expliquer :

- votre projet de travaux,
- les difficultés que vous avez dans votre vie de tous les jours.

Vous devez avoir un certificat médical écrit par votre médecin.

Votre médecin doit expliquer les dangers de votre logement pour votre handicap.

Vous ne pouvez pas transformer votre ancien logement.

La PCH vous aide à payer votre déménagement.

Pour avoir des informations sur la PCH,

allez sur le site internet : **www.mdph31.fr** 

Cliquez sur : « Droits et ressources »

Cliquez sur : « Tout savoir sur les 10 droits clés »

Cliquez sur : « La prestation de compensation du handicap »

Bon à savoir

D'autres organismes peuvent vous aider à payer vos travaux d'adaptation.

Demandez des informations à :

- votre mutuelle,
- votre caisse primaire d'assurance maladie,
- votre caisse de retraite.

Demandez le service « Fond d'action sociale ».

Je suis étudiant

Vous êtes un étudiant en situation de handicap.
Vous souhaitez habiter dans un logement adapté.

Le Crous a des chambres ou des logements accessibles.

Crous veut dire **C**entre **r**égional des **o**euvres **u**niversitaires et **s**colaires.

Quelles démarches ?

Vous devez remplir un dossier social étudiant (DSE).

Vous devez remplir le dossier sur le site internet :

www.messervices.etudiant.gouv.fr 

Tous les étudiants en situation de handicap peuvent remplir ce dossier.

Vous téléchargez le document de demande de logement adapté.

Ce document est sur le site internet du Crous de Toulouse - Occitanie.

Allez sur le site internet : **www.crous-toulouse.fr** 

Cliquez sur : « Logement »

Cliquez sur : « Demander un logement »

Cliquez sur : « Handicap / maladie grave »

Vous pouvez l'imprimer.

Vous pouvez le remplir sur l'ordinateur.

Vous pouvez aussi le remplir par écrit.

Vous pouvez envoyer ce document :

- soit par e-mail : **logement.handicapsante@crous-toulouse.fr** 
- soit par courrier.

Adresse du Crous :

Crous de Toulouse - Occitanie

Service social

58 rue du Taur

CS 67096

31070 TOULOUSE Cedex

Après, une assistante sociale vous proposera un rendez-vous.

Vous devez faire une demande de logement universitaire.

Vous devez faire cette demande sur internet.

Allez sur le site internet : **www.messervices.etudiant.gouv.fr** 

Une commission va vérifier chaque dossier suivant :

- votre état de santé,
- vos informations personnelles.

Bon à savoir

Le SAHEHD propose 20 logements très adaptés.

SAHEHD : **S**ervice d'**A**ccompagnement et d'**H**ébergement pour **É**tudiants **H**andicapés **D**épendants.

Ces 20 logements sont au campus de Paul Sabatier.

Le SAHEHD est un SAVS.

SAVS : **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale.

Le SAHEHD a un service de nuit pour :

- protéger les résidents,
- vérifier que les résidents soient bien la nuit.

Vous voulez être accompagné par le SAHEHD.

Vous devez avoir une notification de la MDPH.

Vous devez avoir une orientation vers un SAVS.

Vous devez télécharger un dossier administratif.

Allez sur le site internet : www.res-o.fr/sahehd 

Vous devez ajouter dans ce dossier :

- un avis du médecin,
- votre dossier social étudiant (DSE).

Votre dossier complet sera vérifié par une commission d'admission.

C'est la direction du SAHEHD qui décidera si vous pouvez être suivie par leur service.

SAHEHD

13 rue André Villet

Périsud 3

31400 TOULOUSE

Prenez la ligne de **bus 78 ou 80**

Vous descendez à l'arrêt **Cosmonautes**

Numéro de téléphone : **05 61 00 10 03** 

Adresse e-mail : **sahehd@res-o.fr** @

Site internet : **www.res-o.fr** 

Le bâtiment du SAHEHD est accessible
aux personnes en situation de handicap moteur.



Remerciements

La Mairie de Toulouse remercie pour la création du guide du handicap:

- l'Association des Paralysés de France 31 (**APF**),
- l'Association des sourds de Tolosa,
- Haudacity,
- l'AgaPei,
- Le **G**roupement pour l'**I**nsertion,
des personnes **H**andicapées **P**sychiques (**GIHP**),
- Brigitte Bouland,
- Julie Clicq,
- Pierre Baradat,
- Véronique Calcagno,
- Geneviève Mitjana.

Si vous voyez des erreurs ou des changements à faire,
envoyez un e-mail à :

domaine.handicap.accessibilite@mairie-toulouse.fr @

Rencontres Ville et Handicap

Tous les ans au mois de novembre, la mairie de Toulouse et les communes de Toulouse Métropole organisent des événements. Ces événements permettent aux gens de se rencontrer. Ces événements permettent de faire connaître les différents handicaps. Ces événements proposent d'améliorer le vivre-ensemble.

Pour plus d'informations, allez sur le site internet : www.toulouse.fr

Cliquez sur : « Service »

Cliquez sur : « Social »

Cliquez sur : « Handicap et Accessibilité »

Cliquez sur : « Rencontres Ville et handicap »



Semaines d'Information sur la Santé Mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale propose des rendez-vous :

- pour parler de la santé mentale,
- pour parler du handicap psychique,
- pour donner des informations à tous...

Pour plus d'informations, allez sur le site internet : www.toulouse.fr

Cliquez sur : « Service »

Cliquez sur : « Santé »

Cliquez sur : « Conseil Local de Santé Mentale »

Cliquez sur : « Semaines d'Information sur la Santé Mentale »


**Aimer Vivre
à Toulouse**